

RÉSOLUTION N° 725

RAPPORT 2023 DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le Rapport 2023 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et le Rapport d'activités de collaboration entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CATIE,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a chargé le Comité exécutif de recevoir et analyser les rapports et les plans du CATIE et a demandé au directeur général de ce centre d'envoyer directement, à l'avenir, le rapport et les plans du CATIE, à la direction générale de l'IICA pour qu'ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le Rapport 2023 du CATIE.
2. D'exhorter l'IICA et le CATIE à poursuivre le renforcement de leurs liens et des mécanismes pour l'exécution d'activités communes, afin de soutenir les efforts que consentent les États membres des deux organismes pour parvenir au développement agricole compétitif, durable et inclusif.